

visarte  
berufsverband visuelle kunst • schweiz  
société des artistes visuels • suisse  
società delle arti visive • svizzera  
visual arts association • switzerland

visarte schweiz  
Geschäftsstelle  
Kasernenstrasse 23  
CH-8004 Zürich

T +41(0)44 462 10 30  
F +41(0)44 462 16 10  
office@visarte.ch  
www.visarte.ch



Bâle, 16 juin 2014

## **Communiqué de presse**

visarte – société des artistes visuels, fondée en 1865  
Suisseculture – organisation faîtière des associations de créateurs artistiques

### **«Une part du gâteau – pour tous les artistes»**

#### **Swiss Art Awards: performance artistique en faveur du droit de suite en Suisse**

**Les artistes ne doivent plus repartir les mains vides lorsque leurs œuvres sont revendues à un prix plus élevé. À l'occasion de la remise des Swiss Art Awards, l'artiste bernois Heinrich Gartentor, ancien président de visarte et nommé pour un Swiss Art Award dans la catégorie Médiation artistique, organise avec d'autres artistes une performance intitulée «Nous voulons notre part du gâteau», dont l'objectif est d'attirer l'attention du public sur une lacune de la législation. Il est grand temps que le «droit de suite\*», qui est déjà en vigueur dans toute l'Europe, mais n'a jamais été mis en œuvre en Suisse, soit enfin introduit dans la loi sur le droit d'auteur. Le Conseil fédéral et le Conseil des États ont approuvé une évolution en ce sens.**

Aujourd'hui encore, les artistes suisses ne touchent rien lorsque leurs œuvres, après la cession initiale, sont revendues à un prix plus élevé. Pourtant, les choses commencent à bouger en Suisse aussi: le Conseil fédéral et le Conseil des États ont approuvé un postulat en ce sens du conseiller aux États Werner Luginbühl, co-signé par des membres de tous les partis. En 2013, visarte a lancé un programme d'action visant à promouvoir la mise en place du droit de suite.

#### **Une part de gâteau pour tous les artistes**

À l'occasion de la remise des Swiss Art Awards, à Bâle, l'artiste bernois Heinrich Gartentor, président de visarte jusqu'en mai 2014, a montré que les artistes ont droit à une part des bénéfices lorsque leurs œuvres sont revendues sur le marché de l'art. Lundi 16 juin au soir, Gartentor a transporté sur le plateau de chargement de son véhicule un grand gâteau tout frais jusqu'à la halle 4, sur la Messeplatz, juste pour l'inauguration des Swiss Art Awards. Ce gâteau était orné de l'inscription «Nous voulons notre part du gâteau. Droit de suite pour tous!» Gartentor a distribué de généreuses parts de gâteau à tous les artistes présents, en y joignant la brochure de visarte consacrée au droit de suite, qui donne la parole à de nombreux artistes suisses.

Josef Felix Müller, président nouvellement élu de visarte, appuie cette revendication: «Ce grand rassemblement annuel de la scène artistique suisse et internationale est une occasion idéale pour rappeler qu'aujourd'hui, le gâteau n'est pas équitablement partagé. Il est choquant que sur la question du droit de suite, la Suisse ne suive pas le mouvement. Nous, les artistes, travaillons main dans la main avec les représentants politiques pour que cette revendication, qui ne date pourtant pas d'hier, aboutisse enfin.»

#### **La Suisse à la traîne**

Dans toute l'Europe, des artistes s'engagent pour que les artistes suisses aussi soient rémunérés lorsque leurs œuvres sont revendues. En novembre 2013, l'International Association of Art (IAA) Europe ([www.iaa-europe.eu](http://www.iaa-europe.eu)) a adopté une résolution à ce sujet, qui sommait les autorités suisses et le parlement d'ancrer le droit de suite dans le droit d'auteur suisse, le plus rapidement possible.

Depuis 1971, le droit de suite est ancré dans la «Convention de Berne», ratifiée par la Suisse. La directive européenne sur le droit de suite a été adoptée en 2001. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992, le droit de suite est applicable sur tout le territoire européen. La Principauté du Liechtenstein a instauré le droit de suite en 2006. En 1992, lors de la révision complète de la loi sur le droit d'auteur, la Suisse a décidé de ne pas mettre en place le droit de suite car elle craignait des répercussions négatives sur le marché de l'art. Pourtant, dans aucun pays le droit de suite n'a entraîné d'exode sur ce marché.

\*Droit de suite: Lorsqu'une œuvre d'art visuel (telle qu'une peinture, un dessin, une vidéo, une sculpture ou une photographie) est vendue, son auteur reçoit un pourcentage du prix à la première vente dans une galerie. Au fil des ans, nombre d'œuvres sont ensuite revendues à un prix plus élevé sur le marché de l'art. Seul le **droit de suite** garantit que les créateurs de ces œuvres obtiennent un pourcentage approprié du prix de revente.

C'est le peintre suisse Ferdinand Hodler qui en pose les premiers jalons vers 1910. La Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses (SPSAS), aujourd'hui visarte, s'élève alors contre le fait que les artistes repartent les mains vides lorsque leurs œuvres, après avoir été vendues une première fois, changent à nouveau de propriétaire: «Celui qui a créé cette œuvre d'art remarquable... ne touche rien.» Pourtant, il serait «pleinement justifié sur le plan moral» qu'il reçoive un pourcentage de la plus-value réalisée sur cette œuvre d'art. visarte a donc lancé un programme d'action pour que le droit de suite devienne une réalité pour les artistes suisses également. Dans une brochure qu'ils ont élaborée eux-mêmes, nombre de créateurs suisses se prononcent en faveur de l'introduction de ce droit.

[www.visarte.ch](http://www.visarte.ch)

#### **Contacts:**

##### **Regine Helbling**

Directrice

visarte, société des artistes visuels

Kasernenstrasse 23, 8004 Zurich

Téléphone +41 44 462 10 30

Mobile +41 78 717 22 20

[www.visarte.ch](http://www.visarte.ch)

##### **Heinrich Gartentor**

Téléphone +41 79 317 10 22

##### **Josef Felix Müller**

Président de visarte

Téléphone +41 071 245 79 66

##### **Hans Läubli**

Directeur de Suisseculture

Téléphone +41 43 322 07 30

**Les photos de la performance** «Nous voulons notre part du gâteau» seront disponibles en ligne à <http://visarte.ch/fr/content/activités-droit-de-suite>

[www.visarte.ch](http://www.visarte.ch)